Commission départementale d'aménagement commercial
du 13/02/2013 à 14h30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

14H30 - Dossier 119 D, déposé par SARL BAZARTEK et SCI TYS PLANETE
Commune : ST ROMAIN DE JALIONAS
Projet : autorisation préalable à la création d'un magasin non spécialisé non alimentaire de 1291,50 m² de surface de vente à l'enseigne "CENTRAKOR", ZA Les Sambètes sur la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS

15H00 - Dossier 117 D, déposé par SAS LA BOITE A OUTILS
Commune : ST JEAN DE SOUDAIN
Projet : autorisation préalable à l'extension de 1 120 m² de surface de vente d'un magasin de vente au détail de bricolage à l'enseigne "La Boîte à Outils" pour porter sa surface totale à 5 450 m², sur la commune de SAINT-JEAN DE SOUDAIN

15H30 - Dossier 118 D, déposé par SCI ULUWATU
Commune : ECHIROLLES
Projet : autorisation préalable à la création d'un commerce de détail de 148,50 m² de surface de vente spécialisée dans la préparation physique du chien de sport, de loisir et de travail et la vente de détail des équipements qui s'y apparente à l'enseigne "CANEMOTION", zone de Comboire sur la commune d'ECHIROLLES